

ICADE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION
D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE**

(Assemblée générale mixte du 19 avril 2024 – 26^{ème} résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE

(Assemblée générale mixte du 19 avril 2024 – 26^{ème} résolution)

ICADE

27, rue Camille Desmoulins
92130 Issy-les-Moulineaux
582 074 944 R.C.S. Nanterre

A l'assemblée générale de la société Icade,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions ordinaires gratuites existantes ou à émettre au profit (i) des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L 225-197-2 du code de commerce et/ou (ii) des mandataires sociaux qui répondent aux conditions prévues par l'article L 225-197-1 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra excéder, par année civile, 0,5% du capital social à la date de la décision d'attribution, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la société ne pourra pas représenter, par année civile, plus de 2% de l'enveloppe précitée et que les attributions définitives au bénéfice de ces derniers seront soumises à une ou plusieurs conditions de performance, qui seront fixées par le conseil d'administration.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

ICADE

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
Assemblée générale mixte du 19 avril 2024 – 26^{ème} résolution**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2024

Les commissaires aux comptes

MAZARS

DocuSigned by:  Gilles MAGNAN  Johanna Darmon
0ACA167EB2014A5... EAC2FEFC31074D8...
GILLES MAGNAN ET JOHANNA DARMON

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

DocuSigned by:  Lionel Lepetit
0A8D08705ECF404...
LIONEL LEPE 111
